

## Profil de baignade du plan d'eau de Cognac-la-Forêt

Date d'élaboration du profil : décembre 2010

Caractéristiques de la baignade	Historique de la qualité de l'eau de baignade	<p style="font-size: small; text-align: right;">Plan d'eau de Cognac-la-Forêt @Geoportail</p>														
<p><b>Nom de la baignade :</b> Plan d'eau de Cognac-la-Forêt</p> <p><b>Commune :</b> Cognac-la-Forêt</p> <p><b>Département :</b> Haute-Vienne</p> <p><b>Région :</b> Limousin</p> <p><b>Période d'ouverture :</b> 01/07 au 31/08</p> <p><b>Heures de surveillances :</b> du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h. Le dimanche de 14h à 19h. Fermeture hebdomadaire le lundi</p> <p><b>Fréquentation journalière (plage comprise) :</b> 200 personnes <span style="float: right;">moyenne</span></p>	<table border="1"> <tr> <td>2006</td> <td>2007</td> <td>2008</td> <td>2009</td> <td>2010</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #00a0e3; color: white;">A</td> </tr> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">A = Bonne qualité</td> </tr> </table> <p>Depuis 2006 la qualité de l'eau de baignade est définie comme bonne. Toutefois durant les mois d'août 2009 et 2010 le plan d'eau de Cognac-la-Forêt a été sujet à d'importantes proliférations de cyanobactéries entraînant une interdiction temporaire des baignades.</p>		2006	2007	2008	2009	2010	A	A	A	A	A	A = Bonne qualité			
2006	2007	2008	2009	2010												
A	A	A	A	A												
A = Bonne qualité																

Site surveillé	Site aménagé	Site interdit aux animaux	Site équipé de douches	Site avec un point d'eau potable	Site non accessible aux personnes à mobilité réduite	Site équipé de toilettes	Site disposant d'un poste de secours

Poste de secours

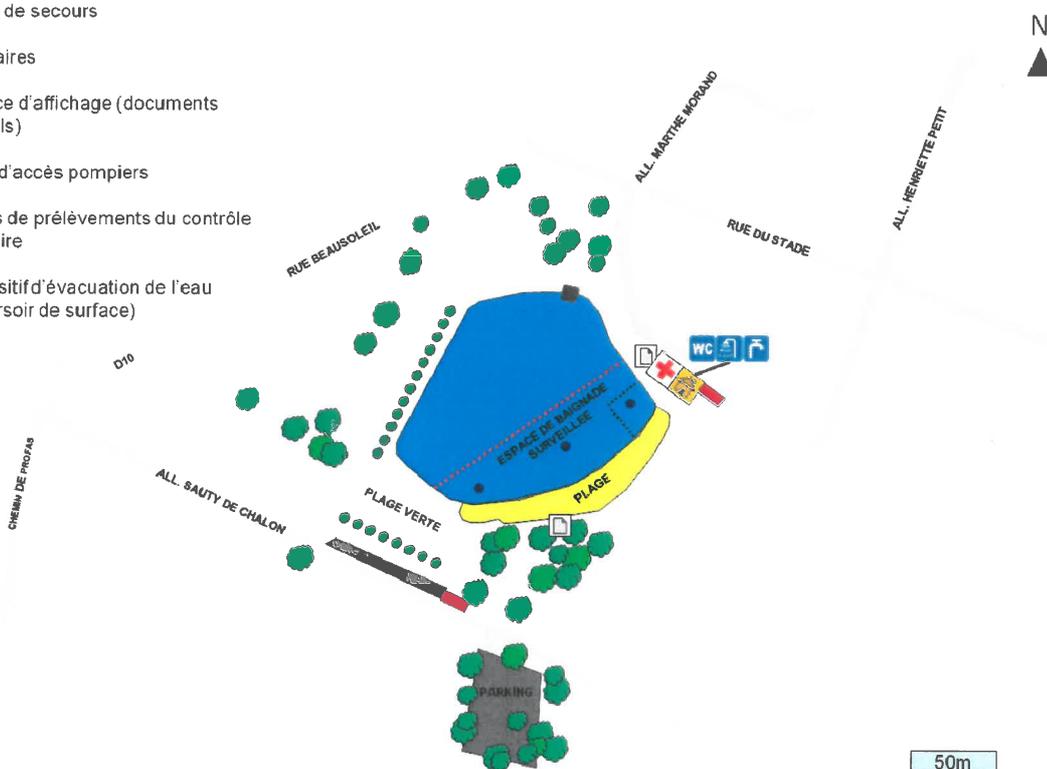
Sanitaires

Espace d'affichage (documents officiels)

Zone d'accès pompiers

Points de prélèvements du contrôle sanitaire

Dispositif d'évacuation de l'eau (déversoir de surface)



Mesures de gestion prioritaires		
Lieu	Action	Effet attendu
Étang de pêche communal	Interdire l'utilisation des amorces lors du concours de pêche.	Limiter les apports de nutriments utilisables par les cyanobactéries.
Étang de pêche communal	Réduire la population des poissons fouisseurs. Cela peut passer par l'arrêt de la pratique « capture-rejet » de ces poissons.	Diminuer la remise en suspension des sédiments conduisant à la remobilisation de phosphore.